

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITE**



ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu la demande de l'**entreprise TOITURE RAUSCH Robert Spri**, ayant ses bureaux sis rue de la Montage 14 à 6791 ATHUS, qui procède à des travaux de réfection de toiture, rue du Centre 38 à 6791 ATHUS ;

Considérant qu'un échafaudage sera présent, en discontinu, sur le trottoir durant la période des travaux ; qu'il y a lieu d'interdire le stationnement devant l'habitation et de sécuriser le passage des piétons et des ouvriers occupés sur le chantier ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

AUTORISE

- la pose d'un échafaudage placé sur le trottoir, devant l'habitation sise rue du Centre 38 à 6791 ATHUS, durant la période des travaux précités

ARRETE :

Article 1. :

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit, rue du Centre 38, sur une longueur de 10m, à 6791 ATHUS, du **07 août 2017** au **18 août 2017** inclus.

Article 2. :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. L'équipement de sécurité sera équipé afin de pouvoir y attacher le présent arrêté. L'ensemble sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :

Le présent arrêté sortira ses effets le 07/08/2017.